

**Intervention du Ministre Rudy DEMOTTE à MOUSCRON le 30  
Septembre 2005 pour la présentation et la signature de l'Accord-  
Cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière.**

Monsieur le Ministre, Cher Collègue,

Monsieur le Préfet, Mesdames ou Messieurs les Maires ou Bourgmestres

Mesdames, Messieurs,

On pourrait croire, en focalisant sur le terme « d'accord-cadre » qu'il ne s'agit que d'un document de type relativement administratif, certes important puisqu'il est conclu sur un plan international bilatéral, mais sans portée immédiate, concrète et visible pour nos populations.

On pourrait croire également, qu'un tel « accord-cadre » marque le début d'un processus et qu'il resterait à le concrétiser par des accords spécifiques qui devraient encore se négocier, ce qui retarderait d'autant une mise en application effective et palpable.

Votre présence nombreuse aujourd'hui et la diversité de vos fonctions et responsabilités respectives indiquent au contraire une mobilisation importante qui démontre tout l'intérêt porté et à porter aux textes que nous allons signer.

Et effectivement, votre mobilisation est essentielle. Si j'osais paraphraser un illustre voisin natif de Lille (au 9 de la rue princesse), je pourrais vous dire : « je vous ai compris » ou plutôt en y intégrant mon Collègue Bertrand « nous vous avons compris »

L'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière ne marque en effet ni un début, ni une finalisation mais permet d'accompagner de manière volontariste un processus que nombre d'entre vous ont entamé depuis déjà quelques années et poursuivent avec persévérance, avec au cœur des préoccupations, une meilleure prise en charge sanitaire pour nos populations.

L'accord-cadre était nécessaire non pas pour poser un couvercle sur une casserole trop bouillonnante d'initiatives et de collaborations médico-sanitaires entre nos deux pays mais au contraire pour que ces initiatives locales ou régionales trouvent des balises et des relais pour se concrétiser plus facilement, plus rapidement.

L'accord-cadre était nécessaire pour éviter que d'excellentes initiatives ne se perdent ou ne s'essoufflent dans les méandres souvent complexes de notre organisation administrative de la

Santé. Chacun de nos modèles respectifs d'organisation de la Santé est forcément complexe à la fois pour des raisons propres à l'histoire respective de nos Etats mais aussi vu les enjeux et les défis. Alors vous imaginez bien que lorsque l'on veut développer des projets qui doivent évoluer harmonieusement dans deux systèmes différents on multiplie aussi les difficultés.

L'accord-cadre, pour en reprendre le préambule, veut être l'outil qui facilite et promeut la coopération sanitaire, qui simplifie les procédures administratives et financières, qui jette les bases d'une coopération sanitaire transfrontalière approfondie entre la France et la Belgique afin d'améliorer l'accès aux soins et de garantir leur continuité pour les populations de la zone frontalière.

En clarifiant les points potentiels éventuels de difficultés, l'accord-cadre et son arrangement administratif général indiquent fermement leur volonté d'être facilitateur : quelles sont les zones concernées, quel régime de sécurité sociale s'applique, quels organismes peuvent conclure les conventions spécifiques, quelles modalités d'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins, quid de la responsabilité médicale, qui pourra trancher les difficultés rencontrées ? autant de points balisés et éclaircis par l'accord.

Les ministres de la Santé que nous sommes et les gouvernements que nous représentons veulent donc clairement, par la signature de cet accord-cadre affirmer à tous les intervenants, à tous les acteurs de nos systèmes de Santé respectifs que les projets concrets qui s'intégreront dans cet accord cadre sont des projets importants qui ne doivent pas être freinés voire même bloqués par des problèmes techniques ou administratifs mais au contraire être soutenus et facilités par toutes les administrations qui en ont la charge et qui à ce titre sont également des acteurs positifs de Santé.

Il n'y a pas de problème sans solution. Si nous gardons en permanence à l'esprit que derrière chaque convention spécifique il y a avant tout une dynamique positive de collaboration dans l'intérêt concret de nos populations frontalières, nous pourrons ensemble mettre nos énergies pour dégager les solutions concrètes et pragmatiques.

L'accord-cadre n'est donc pas un début parce qu'heureusement beaucoup d'opérateurs ont mis en place des projets et mêmes des réalisations qui maintenant trouveront un nouveau relais pour s'épanouir.

L'accord-cadre n'est pas non plus une fin parce que beaucoup de projets attendaient un élément facilitateur pour se mettre en place concrètement et parce que, nous en sommes certains, beaucoup de nouveaux projets pourront éclore, rassurés par un cadre plus propice au développement.

Comme l'a déjà indiqué monsieur DELVAUX que je remercie pour l'accueil de ce jour, je voudrais moi aussi insister sur toutes les initiatives concrètes qui dorénavant s'inscriront dans le cadre de notre accord et ce afin de vous convaincre, si besoin, de l'impact très concret et palpable

Accès transfrontalier à des services de dialyse, de maladies infectieuses, d'IRM et de scintigraphie, d'urologie, de soins intensifs, de soins de suite et de réadaptation, de psychiatrie, d'urgences, création de zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers en médecine, chirurgie et obstétrique et pour de nombreuses spécialités coûteuses et techniques, collaborations en matière de SAMU et de SMUR et tout cela dans une immense zone qui couvre en France les régions Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord-pas-de-Calais, Picardie et en Belgique les arrondissements de Veurne, Ieper, Kortrijk, Mouscron, Tournai, Ath, Mons, Thuin, Philippeville, Dinant, Neufchâteau, Virton et Arlon. Multiples coopérations entre des zones frontalières larges de Belgique et de France mais aussi entre les frontières de nos états, entre nos régions...

Vaste chantier donc mais dont le bénéfice pour nos populations se veut aussi grand que le dynamisme des acteurs.

Merci donc à chacun d'entre vous pour votre action hier, aujourd'hui et demain et soyez assuré de notre soutien à vos côtés pour poursuivre et intensifier toutes ses collaborations.